



Signataire : Sophie Bobillier

Date de dépôt : 14 décembre 2023

Question écrite urgente

Quelle prévention du suicide sur le canton de Genève et quelle prise en charge spécifique aux populations à risque telles que les anciens RMNA ?

Dimanche, Genève s'endeuille après un nouveau décès par suicide d'un jeune adulte requérant d'asile non accompagné¹ dénommé *Ali P.* Ce suicide intervient après le suicide d'*Alireza* le 30 novembre 2022, et d'un autre *Alireza* en mars 2019.

Le jeune *Ali P.*, âgé de 20 ans, est décédé après avoir fait plusieurs tentatives de suicide. Or, après un énième appel à l'aide, il a été déplacé au PHC de la Terrassière. Ce foyer héberge 91 personnes et la prise en charge *in situ* se limite à un intervenant social et un intendant, aux côtés de deux personnels de sécurité. Renseignement pris auprès des personnes hébergées, aucun dispositif de prévention du suicide, d'identification des personnes à risque, ni de prise en charge en cas d'identification d'une personne à risque n'a été mis en place, pas même auprès des 3 autres personnes avec qui *Ali P.* partageait sa chambre.

Une analyse montre que les personnes requérantes d'asile manifestent une haute prévalence de troubles de santé mentale et de détresse psychologique pouvant conduire à des gestes autodommageables².

¹ « Nouveau décès d'un jeune requérant d'asile à Genève », Le Temps le 11 décembre 2023 : <https://www.letemps.ch/suisse/geneve/nouveau-suicide-d-un-jeune-requerant-d-asile-a-geneve>

² Prévention du suicide dans les centres fédéraux pour requérants d'asile de la région Suisse romande. Rapport du Consortium de recherche Unisanté – DP-CHUV du 16 mai 2022 : <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/service/forschung/2021-studie-suizidpraevention-baz.pdf.download.pdf/2021-studie-suizidpraevention-baz-f.pdf>

La prise en charge psychosociale, les conditions d'hébergement, le réseau entourant le jeune, le soutien social, ainsi que les perspectives d'avenir contribuent directement à l'état de santé psychique des jeunes. Le passage à la majorité constitue souvent un moment de rupture dans la prise en charge des jeunes migrants non accompagnés selon l'aveu du directeur de l'Hospice général³, de sorte qu'il convient de spécifiquement prendre en charge cet enjeu impactant la santé psychique des jeunes.

Au vu de ce qui précède, je sollicite le Conseil d'Etat afin qu'il réponde aux questions suivantes :

1. *Quelle est la prévention du suicide mise en place auprès de la population générale genevoise ?*
2. *Quelle est la prévention du suicide mise en place auprès des populations à risque telles que les personnes issues de la migration ?*
3. *Quelle est la prévention du suicide mise en place dans les lieux d'hébergement ou d'accueil (Hospice général, écoles, maisons de quartiers) des jeunes et moins jeunes personnes migrantes ?*
4. *Quel est le dispositif de prise en charge psychosociale des mineur-e-s et jeunes requérant-e-s d'asiles non accompagné-e-s et quels sont les liens avec le milieu médical permettant une prise en charge holistique ?*
5. *Quel est le dispositif mis en place pour assurer le passage à la majorité des jeunes personnes migrantes dans de bonnes conditions ?*
6. *Quels sont les efforts fournis par l'Hospice général pour diminuer le risque de passage à l'acte ?*
7. *Quelle est la prise en charge mise en place pour les personnes migrantes exposées de près ou de loin à des tentatives de suicide ou à des décès par suicide ?*

³ Le Temps, *Le directeur de l'Hospice général à Genève : « Le foyer de l'Etoile fermera à la fin de l'année »*, 28 juin 2023 : <https://www.letemps.ch/suisse/geneve/christophe-girod-directeur-de-l-hospice-general-a-geneve-en-matiere-d-asile-nous-avons-ete-rattrapes-par-la-realite>